



17.3572

**Motion Guhl Bernhard.
Längeres Prüfungsintervall
nach drei negativen Prüfungen
der Verwahrung****Motion Guhl Bernhard.
Internement. Intervalle plus long
entre les expertises
après trois résultats négatifs**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 29.09.17

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 28.02.18

Präsidentin (Keller-Sutter Karin, Präsidentin): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Die Kommission und der Bundesrat beantragen die Annahme der Motion.

Cramer Robert (G, GE), pour la commission: Le rapport de la commission, dont vous êtes saisis, est succinct. Les débats de la commission l'ont été aussi et mon rapport sera donc bref.

La motion déposée par Monsieur Guhl porte sur la problématique de l'internement. Les conditions posées par la jurisprudence s'agissant d'internement à vie étant très strictes, on voit actuellement se multiplier, de façon fort regrettable à mon avis, des internements ordinaires de très longue durée. Le Code pénal prévoit qu'en matière d'internement, une expertise annuelle doit être réalisée en vue de déterminer si l'auteur peut être libéré conditionnellement. Il s'avère que, lorsque la mesure d'internement se prolonge, ces expertises aboutissent systématiquement au même résultat tout en occasionnant une importante charge de travail et en pouvant être perturbantes pour la personne concernée.

AB 2018 S 74 / BO 2018 E 74

On propose donc que, si l'expertise annuelle a donné trois fois de suite un résultat négatif, on renonce à l'expertise annuelle pour passer à une expertise tous les trois ans, étant précisé que la personne concernée peut en tout temps demander sa libération.

Le Conseil national a accepté cette motion sans opposition. La commission a fait de même lors de sa séance du 15 janvier 2018.

Sommaruga Simonetta, Bundesrätin: Der Bundesrat beantragt die Annahme der Motion. Ich habe nichts beizufügen.

Angenommen – Adopté

Präsidentin (Keller-Sutter Karin, Präsidentin): Wir sind am Ende der Tagesordnung angelangt. Ich verabschiede Frau Bundesrätin Sommaruga und wünsche ihr und Ihnen allen noch einen schönen Tag und eine gute Woche – es soll ja wieder etwas wärmer werden!

*Schluss der Sitzung um 12.30 Uhr
La séance est levée à 12 h 30*



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Frühjahrssession 2018 • Dritte Sitzung • 28.02.18 • 08h15 • 17.3572
Conseil des Etats • Session de printemps 2018 • Troisième séance • 28.02.18 • 08h15 • 17.3572



AB 2018 S 75 / BO 2018 E 75